

Communiqué de presse
Le 5 octobre 2022

L'État, les Missions Locales, Prism'emploi, AKTO, le FPETT et le FASTT s'engagent en faveur de l'emploi des jeunes en région PACA

Afin d'accélérer l'accompagnement vers l'emploi des jeunes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'État, représenté par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, Dreets PACA, le réseau des Missions Locales, représenté par l'Association Régionale des Missions Locales (ARML), Prism'emploi PACA-Corse, AKTO, le Fonds Professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire (FPETT) et le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT), ont signé le 5 octobre 2022 un accord-cadre régional pour l'emploi et la qualification des jeunes.

LE RENOUVELLEMENT D'UN ACCORD EN FAVEUR DE L'INTÉGRATION DES JEUNES SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI, VIA L'INTÉRIM

Le 5 octobre 2022, les représentants de l'État, de l'ARML Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, de Prism'emploi PACA-Corse, d'AKTO, du FASTT et du FPETT, ont signé un accord-cadre régional, en faveur de l'emploi et de la qualification des jeunes accompagnés par les Missions Locales. Cet accord constitue la déclinaison en région PACA de l'accord national de coopération signé le 25 novembre 2021 entre L'État (DGEFP), Prism'emploi, l'UNML, AKTO, le FASTT et le FPETT.

La démarche « Missions Jeunes », initiée en 2014 puis reconduite en 2018, s'inscrit dans une volonté de mobiliser les agences d'emploi aux côtés des acteurs régionaux de l'emploi pour améliorer la qualification des jeunes et leur permettre de renforcer leur employabilité. Elle vise à proposer aux jeunes l'accès à des missions d'intérim et à une offre de services d'accompagnement, allant de la levée des freins périphériques à l'emploi, en passant par la mise en relation avec les entreprises et des actions de formation pour développer leurs compétences.

L'OBJECTIF FIXÉ PAR LE GOUVERNEMENT AUTOUR DU PLEIN-EMPLOI RENFORCE LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Cet accord est en phase avec le déploiement des politiques d'emploi et l'objectif fixé par le gouvernement : l'atteinte d'une situation de plein-emploi d'ici 2027. La poursuite du plan #1jeune1solution ainsi que le renforcement de la contribution de l'État à hauteur de 3,5 milliards d'euros pour favoriser le développement de l'apprentissage, illustrent cette volonté de soutenir particulièrement l'emploi des jeunes. L'accord démontre ainsi une mobilisation coordonnée des acteurs publics et privés de l'emploi pour soutenir cette ambition et accompagner la reprise de l'emploi en France, notamment chez les jeunes.

L'État, l'UNML, Prism'emploi qui s'engage avec les opérateurs de la branche, AKTO, le FASTT et le FPETT, contribuent ainsi à la réussite du Parcours contractualisé d'accompagnement

vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) en les articulant avec Mission Jeunes, la démarche du secteur du travail temporaire.

Cet engagement porte plusieurs objectifs opérationnels :

- Renforcer les opportunités d'accès des jeunes accompagnés par les Missions Locales à l'emploi durable ;
- Mobiliser les missions d'intérim pour permettre à des jeunes d'accéder à leurs premières expériences professionnelles et d'acquérir des compétences professionnelles dans leur parcours ;
- Renforcer la qualification des jeunes pour répondre aux besoins des entreprises en lien avec les perspectives d'emploi sur les territoires ;
- Assurer la continuité des parcours professionnels en prenant en compte les freins périphériques d'accès à l'emploi et à l'autonomie (logement, mobilité, garde d'enfants, santé...) ;
- Contribuer à la réussite du Contrat d'Engagement Jeune en l'articulant avec la démarche Mission jeunes.

CHIFFRES CLÉS EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

→ La région PACA représente 6,7% du volume de l'emploi intérimaire en équivalent temps plein en France, soit 53 923 salariés intérimaires en équivalent temps plein au cours du second trimestre 2022. (source Dares)
→ Elle compte 1 023 agences d'emploi sur le territoire
→ Selon la Dares, fin juin 2022, le nombre d'emplois intérimaires travaillant en Provence-Alpes-Côte d'Azur est en recul de 0,8 % sur un an.
→ En 2021, les 28 Missions Locales de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ont accompagné plus de 104 870 jeunes, représentant une hausse de 4,6% sur un an.



Contacts presse

Éma Hazan
06.64.56.11.74
Ema.hazan@plead.fr

Noémie Barbaut
06.25.26.37.94
Noemie.barbaut@plead.fr

Martin Davy
06.37.43.72.51
mdavy@armlsud.com

Chantal Guénolé
07.64.77.13.65
chantal.guenole@dreets.gouv.fr

À propos de Prism'emploi

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 10 000 agences d'emploi et 30 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.
www.prismemploi.eu - @Prismemploi

À propos d'AKTO réseau travail temporaire

Le 1er opérateur de compétences en proximité AKTO est l'opérateur de compétences des services à forte intensité de main-d'œuvre. Il accompagne 27 branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences : agir pour l'alternance, l'emploi durable et la construction de parcours professionnels, accompagner la performance des entreprises en renforçant la montée en compétences et la qualification des salariés, déployer sur l'ensemble du territoire en métropole et dans les DROM les actions en faveur de l'attractivité des métiers et des emplois, développer les synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

À propos du FPETT

Le FPETT, opérateur paritaire de la branche du travail temporaire intervient pour l'accompagnement des parcours professionnels, la formation et l'emploi des salariés intérimaires et des demandeurs d'emplois en recherche d'insertion dans la branche. Il mobilise les moyens développés par la branche pour financer les parcours de formation et mettre en œuvre les ingénieries innovantes qu'elle conçoit.

À propos du FASTT

Le FASTT conçoit, met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services, des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle. Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires. Le FASTT pilote le régime de complémentaire santé obligatoire des salariés intérimaires, qui couvre 900 000 bénéficiaires y compris entre leurs missions.

À propos de l'Association régionale des Missions Locales Sud – Provence-Alpes-Côte-D'azur

L'association Régionale des Missions Locales (ARML) Provence-Alpes-Côte d'Azur a vu le jour en 2000. Elle coordonne et anime l'action des missions locales de la région. Dans les 6 départements de la Région, on compte 28 missions locales pour 429 lieux d'accueil. 1 200 salariés aux compétences techniques et aux connaissances sociales variées sont à l'écoute des jeunes, sans porter de jugement, à travers des postes d'accueil, de conseil, de chargé de projets, de responsable de secteur ou de direction.